



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 7 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Point de situation en Guadeloupe

Du lundi 28 juin au dimanche 4 juillet 2021 (semaine 26)

Légère diminution du nombre de nouveaux cas cette semaine, avec toutefois une circulation virale toujours active. L'activité hospitalière en réanimation reste malgré tout encore importante.

Épidémiologie :

Pour la semaine du 28 juin au 4 juillet 2021 (semaine 26), le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de **112** (*source SI-DEP ARS, personnes testées en Guadeloupe*) contre **134** (*données consolidées*) pour la semaine 25. **125 cas positifs** au total sont comptabilisés par **Santé publique France** qui intègre dans ses chiffres les personnes ayant une résidence principale en Guadeloupe et testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département, chiffre en légère diminution par rapport à celui de la semaine **25 (148 en données consolidées)**. Ces résidents guadeloupéens, du fait de la détection de leur positivité hors du territoire, n'ont pu rejoindre la Guadeloupe. En prenant en compte les données consolidées, cela porte à **17 218¹**, le **nombre de cas cumulés de coronavirus** confirmés par tests PCR et antigéniques pour des résidents guadeloupéens ou des personnes testées localement.

En semaine 26, 4 800 tests supplémentaires (RT-PCR et test antigéniques) ont été réalisés pour des résidents guadeloupéens (*faits sur le territoire et hors du territoire*) versus **4 742 (données consolidées) en semaine 25**. Il a été enregistré un **nombre total de 232 770 analyses** réalisées depuis le début de l'épidémie. L'ARS dénombre **1 369 tests antigéniques** réalisés sur le territoire en semaine 26 contre **1 325** la semaine passée.

Le variant Alpha (anciennement appelé variant anglais et dit V1) **reste toujours majoritaire en Guadeloupe** (y compris dans les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy), tout comme en Martinique et en France Hexagonale.

Il n'a pas été identifié de nouveau variant cette semaine 26. Toutefois, les services de l'ARS, de Santé Publique France et les laboratoires de l'île exercent une vigilance particulière pour détecter le plus tôt possible les mutations du virus pouvant faire craindre une reprise épidémique. **C'est dans ce contexte qu'a été identifié un nouveau cas de variant Delta ce lundi 5 juillet**. La personne est actuellement hospitalisée. Les investigations se poursuivent. Il s'agit du **7^{ème} cas de variant Delta détecté en Guadeloupe**.

Selon Santé publique France, **au cours de la semaine 26, aucun nouveau cluster n'a été enregistré**.

Mesures barrières

Il est important de bien comprendre que nous formons une chaîne de protection et que le relâchement de certains favorise la diffusion de l'épidémie avec des conséquences lourdes pour les plus fragiles.

Le virus en mutation, présent sous plusieurs formes sur notre territoire, est particulièrement inquiétant. Il est par conséquent encore plus important de redoubler d'attention dans l'application des gestes barrières en se tenant à 2 mètres au lieu de 1 mètre, en respectant les consignes d'isolement portées à 10 jours pour les variants et en portant des masques considérés comme plus efficaces car répondant à une norme de filtration élevée, à savoir les masques chirurgicaux ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1.

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

¹ Données corrigées par Sp France suite à la nouvelle pseudonymisation (plus d'informations sur le site de Sp France)

Hospitalisations / Décès

Le nombre de personnes admises à l'hôpital a diminué au cours de la semaine dernière. Le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités. En cette semaine 26, d'après les données SIVIC et la surveillance spécifique des cas graves de Santé publique France auprès des réanimateurs, il y a eu **28 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe dont 1 en réanimation.**

Au dimanche 04 juillet, selon SIVIC, 15 personnes étaient hospitalisées en réanimation COVID au CHU, 1 était en unité de soins intensifs, 51 patients l'étaient dans les services de médecine et 32 autres en service de soins de suite et de réadaptation (SSR).

Selon les données Sursaud/Oscour (exploitation Santé publique France), on comptabilise par ailleurs **16 passages aux urgences du CHU pour suspicion de COVID, 3 aux urgences du CHBT et aucun aux urgences de la clinique des Eaux Claires.** Suite à ces passages aux urgences, **12 personnes ont été hospitalisées et aucune en réanimation.**

À ce jour, les capacités du service de réanimation des secteurs COVID et non COVID sont revenues à leur niveau habituel.

Nous sommes revenus au **palier 3 du plan ORSAN avec 35 lits de réanimation activés (CHU et CHBT)** pour faire face aux besoins de la Guadeloupe et des îles du nord. La Guadeloupe continue à bénéficier de renforts venant de la réserve sanitaire. Le plan blanc du CHU a été levé ce lundi 28 juin. Le plan ORSAN qui concerne les secteurs hospitaliers, médico-sociaux et ambulatoire est toutefois maintenu.

Un appel à la prudence reste lancé aux usagers de la route afin d'éviter la survenue d'accidents potentiellement lourds de conséquences tant au plan humain qu'au niveau de la prise en charge hospitalière.

3 résidents Guadeloupéens sont décédés sur la période au CHU, dont 1 en réanimation. Il s'agit de 2 femmes et 1 homme dont l'âge moyen est 72 ans.

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

Les indicateurs de suivi de l'épidémie :

L'ARS suit avec vigilance les indicateurs mis en place depuis la surveillance du déconfinement.

– Le taux d'incidence mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50/100 000 habitants.

Si on considère l'ensemble des **résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP (données Santé publique France)** le taux d'incidence est en légère diminution par rapport à la semaine 25 mais toujours inférieur au seuil d'alerte depuis quatre semaines consécutives. Le taux d'incidence est de **33/100 000 habitants en S26** versus 39/100 000 en semaine 25,

Si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire**, le taux d'incidence est également en légère diminution, estimé en semaine 26 à **29,7/100 000** versus 35,6/100 000 (données consolidées) en semaine 25 (*Source SIDEPA ARS*).

En semaine 26 et en comparaison des valeurs de la semaine 25, les taux d'incidence ont diminué dans la plupart des zones du territoire.

À titre d'illustration : le territoire du Nord Basse-Terre (32,2 versus 45), la Riviera du Levant -hors la Désirade- (22,1 versus 33,2), dans le Sud Basse-Terre (23,6 versus 27,5), le territoire de Cap Excellence (20,9 versus 30,9) **et à Marie-Galante (0 versus 46,5)**. En revanche, on observe une augmentation du taux d'incidence dans le Nord Grande-Terre (39,8 versus 17,3). **Ces valeurs sont pour la plupart en dessous du seuil d'alerte.**

– Le taux de positivité mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

Le taux de positivité des tests réalisés pour les résidents de Guadeloupe quel que soit le lieu de prélèvement (*données Santé publique France*) est stable et en-dessous du seuil de vigilance avec une valeur égale à 2,6 % **en semaine 26** contre 3,1 % en semaine 25. Le taux de positivité des tests réalisés en Guadeloupe (*données SIDEPA ARS*) suit la même tendance en passant à **2,9 % en S26** contre **3,5 % (données consolidées)**.

- **Le facteur de reproduction effectif du virus (R)** représente le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer. La variation du R dépend du comportement de chacune et de chacun d'entre nous. Le R effectif calculé sur les prélèvements réalisés du 27/06/2021 au 03/07/2021 est de **0,89**.

Les campagnes de tests :

La campagne de dépistage en communes se poursuit. Voici la liste des prochaines communes qui accueilleront la campagne de dépistage itinérante :

➤ **Semaine 27 :**

Le 09/07/2021 au ABYMES, parking du centre commercial Milénis de 7h30 à 11h30

➤ **A venir semaine 28 :**

Le 16/07/2021 au ABYMES, parking du centre commercial Milénis de 7h30 à 11h30

D'autres communes échangent avec la Croix Rouge afin de programmer de nouveaux dépistages.

En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de ne pas se déplacer au cabinet de son médecin. Il faut le joindre préalablement par téléphone, ou en cas d'absence, contacter l'association de garde médicale ADGUPS au 05 90 90 13 13.

Point vaccination:

La vaccination est ouverte à l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus. L'accès aux centres de vaccination se fait avec ou sans RDV.

Les priorités d'accès demeurent toutefois pour toutes les personnes de plus de 70 ans, les professionnels de santé et aides à domicile, les résidents volontaires en EHPAD et les professionnels qui les entourent, les personnes fragiles atteintes de maladies à haut risque vital hospitalisées ou adressées par leur médecin et, quel que soit leur âge, les malades chroniques ou en situation d'obésité.

Les autres publics considérés comme prioritaires pour la prise de RDV sont :

- les professeurs des écoles maternelles, primaires, des collèges et des lycées
- les ATSEM, les accompagnants des élèves en situation de handicap
- les professionnels de la petite enfance
- les professionnels du champ de la protection de l'enfance
- les forces de l'ordre : police nationale, municipale, gendarmes et surveillants pénitentiaires
- les personnels techniques des collectivités territoriales intervenant dans les établissements scolaires
- les agents de surveillance des douanes
- les conducteurs de véhicules (bus, navette fluviales, livreurs sur courte distance, conducteurs routiers)
- les chauffeurs de taxi
- les contrôleurs des transports publics
- les agents d'entretien
- les agents de nettoyage
- les agents de ramassage de déchets
- les agents de centres de tri des déchets
- les agents de gardiennage et de sécurité
- les employés de commerces d'alimentation (caissières, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries)
- les professionnels des pompes funèbres
- les ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire (salariés des abattoirs, salariés des entreprises de transformation des viandes).

La campagne vaccinale avec le vaccin ASTRA ZENECA se poursuit en ville pour les personnes âgées de plus de 55 ans. La quasi-totalité des centres de vaccination proposent le vaccin PFIZER.

Le vaccin à ARN messenger MODERNA est désormais administré au cabinet des médecins libéraux et par les pharmaciens habilités des officines. Les performances de ce vaccin sont équivalentes à celles du Pfizer tant en termes d'efficacité (90% à 95%) que de sécurité.

Les pharmaciens d'officines expriment leurs besoins en vaccins MODERNA via l'application nationale PHARMA-SI.

Le décret n° 2021-248 du 4 mars 2021, autorise les sages-femmes, les pharmaciens et les infirmiers à vacciner. Ils peuvent vacciner prioritairement les populations suivantes avec l'Astrazeneca :

- les personnes âgées de 55 à 74 ans inclus souffrant de comorbidités et/ou d'une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID 19
- l'ensemble des personnes de 75 ans et plus et quel que soit leur lieu de vie
- les professionnels de santé intervenant auprès de personnes vulnérables, les salariés de particulier intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers **de 55 ans et plus**.

Depuis le mardi 15 juin, la vaccination a été élargie à tous les jeunes de plus de 12 ans, sous réserve du recueil de l'autorisation parentale et du consentement du mineur.

Les données cliniques et épidémiologiques analysées par la haute autorité de santé (HAS) concluent à l'efficacité du vaccin Pfizer contre les cas de COVID-19 symptomatiques et sa bonne tolérance dans la population des adolescents de 12 ans et plus.

La vaccination de ces jeunes est recommandée pour les deux raisons suivantes :

- en priorité chez les adolescents présentant une co-morbidité ou chez les adolescents appartenant à l'entourage d'une personne vulnérable ou immunodéprimée
- chez les adolescents sans comorbidité pour sa contribution à l'obtention de l'immunité collective et la protection de tous face au virus.

Le vaccin PFIZER est à ce jour, le seul autorisé pour la vaccination des moins de 18 ans. Leur vaccination est donc accessible en centre de vaccination sur notre territoire.

Le mineur doit être accompagné d'un adulte. Il lui est demandé la présentation de la carte vitale d'un de ses parents ou une attestation de droit mentionnant le numéro de sécurité sociale du parent auquel le jeune est rattaché.

Le vaccinateur recueille l'autorisation parentale remplie et signée, ainsi que le consentement oral du jeune pendant l'entretien préparatoire à la vaccination. À noter que le formulaire d'autorisation parentale disponible en ligne peut également être remis à l'arrivée en centre.

Nous devons accélérer la vaccination afin de protéger les plus fragiles mais aussi créer une immunité collective dans notre archipel.

Des séances supplémentaires sont proposées le samedi par certains centres de vaccination ou sur des jours ouvrables.

La liste des centres de vaccination s'établit comme suit :

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre Hospitalier de Capesterre Belle-Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Centre éphémère du Carmel à Basse-Terre,
- Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre,
- Centre Hospitalier Louis-Constant Fleming à Saint-Martin
- Centre éphémère de Deshaies,
- Centre éphémère de Vieux-Habitants
- Centre Hospitalier de Bruyn à Saint-Barthélemy
- Centre médico-social de Saint-Barthélemy
- Centre de vaccination de Baie-Mahault
- Centre de vaccination du Moule
- Centre de vaccination de Morne-à-L'eau
- Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) « le Souffle du Nord » à Port-Louis
- Centre de vaccination de l'URPS médecins libéraux à la maison médicale de garde de Chauvel depuis le 20 avril : la vaccination des personnes se fait sur inscription, par leurs médecins traitants
- Vaccinodrome : Centre de vaccination de grande capacité à l'aéroport Pôle Caraïbes dont l'activité est encadrée par un multi partenariat entre l'État, l'ARS, le SDIS et le CHUG, ouvert tous les jours, du lundi au dimanche de 8h à 18h. **Les personnes prioritaires peuvent y accéder sur RDV la semaine mais également le week-end sans RDV. Les personnes hors cibles prioritaires peuvent également se présenter à tout moment.**

Le centre de vaccination de l'Institut Pasteur de Guadeloupe à Pointe à Pitre délocalisé au stade Paul Chonchon à Bergevin, est fermé pendant la période vacances (juillet et août). Pour les personnes en attente de leur 2^{ème} dose, celles-ci sont invitées à se rendre sans rendez-vous vers le vaccinodrome ou vers un autre centre de vaccination.

Des équipes mobiles viennent en appui des centres de vaccination et peuvent se déplacer au domicile si besoin en lien avec les CCAS : 9 premières injections et 5 deuxièmes injections à domicile ont été réalisées à ce jour.

Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord sont :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Sante.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

Le dispositif « aller vers » est mis en œuvre également en Guadeloupe : sur appel téléphonique les personnes de plus de 75 ans se voient proposer des rendez-vous de vaccination prioritairement dans les centres de vaccination.

Ce dispositif est amené à évoluer selon plusieurs orientations dans les prochaines semaines.

Les centres de vaccination ont des difficultés techniques pour remplir le SI VAC national. C'est pourquoi le taux de vaccination pour la zone de la Guadeloupe et des îles du nord apparaît dans les statistiques nationales comme étant très faible. La Plateforme RIPOSTE continue à recueillir cependant tous les jours les remontées des centres de vaccination et les rapporte au ministère de la santé pour la gestion des allocations de doses. Le rattrapage des entrées dans SI VAC est en cours grâce à l'appui de RIPOSTE auprès des centres de vaccination et de la CGSS.

Au mercredi 07 juillet :

> 111 860 injections cumulées en semaine 26 en Guadeloupe versus 105 661 en semaine 25, soit :

Pfizer : 105 157 injections dont 63 621 1ères injections

Astrazeneca : 5 104 injections dont 3 471 1ères injections et 1 633 2ièmes injections

Moderna : 1 599 injections dont 1 258 1ères injections et 341 2ièmes injections

812 adolescents de 12 à 17 ans ont été vaccinés à ce jour en Guadeloupe

>Taux de couverture vaccinale des moins de 18 ans : 2,31%

>Taux de couverture vaccinale (au moins une injection) des personnes de plus de 18 ans :

- Guadeloupe : 23,26 %
- Saint-Martin : 32 %
- Saint-Barthélemy : 62,57 %

Information sur le QR Code

Toute personne vaccinée contre le COVID peut obtenir son attestation papier de vaccination dans laquelle est insérée le QR Code nécessaire pour la constitution du pass sanitaire en France à partir du 9 juin :

- soit en la réclamant après sa vaccination en centre ou auprès du médecin ou du pharmacien.,
- soit en la téléchargeant en format PDF à partir du site Ameli.fr (<https://attestation-vaccin.ameli.fr>) ; vous pouvez ainsi l'imprimer, l'enregistrer sur votre téléphone ou l'intégrer dans l'application mobile TOUS ANTI COVID que vous aurez téléchargée préalablement.

Il suffira de flasher de QR code situé sur le côté droit de l'attestation et celle-ci sera automatiquement conservée dans l'application mobile TOUS ANTI COVID.

Elle pourra servir de preuve officielle de vaccination dans les lieux où elle est demandée (manifestations, grands rassemblements par exemple)

Si vous avez la preuve de votre vaccination et que vous n'êtes pas encore en possession de cette attestation (ou n'arrivez pas à l'obtenir via Ameli.fr), vous pourrez profiter d'une consultation chez votre médecin pour lui demander de vérifier que votre nom figure bien dans l'application VACCIN COVID à laquelle il a accès et, à défaut, lui demander de procéder à votre inscription sur la base de votre carnet de vaccination. Cette solution exceptionnelle vous permettra d'avoir votre QR code sur l'attestation papier qu'il va vous remettre.

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74. Si vous souhaitez vous faire vacciner ou si vous êtes médecins, infirmiers volontaires, nous recensons vos demandes.

**Au moindre signe clinique suspect d'infection par le virus SARSCoV-2,
ISOLONS-NOUS en attendant un avis médical**

**Ne lâchons rien. Plus que jamais tenons ensemble
La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION**